

BIO-UV Group

Société Anonyme au capital de 14 154 679 euros
Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S. Montpellier

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2026
(Article L 225-197-4 du Code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2025**Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2025**

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées définitivement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action**
2024-2	26/05/2023	10/06/2024	34 400	Existantes	10/06/2025*	2,08€

* A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation de deux ans, expirant le 10/06/2027 sauf exceptions rappelées dans le Plan 2024-2.

** cours au 10 juin 2025

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2025

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action
2024-1	26/05/2023	01/02/2024	25 864	Existantes	01/02/2026*	1.37€ ***
2025-1	26/05/2023	03/04/2025	25 764	Existantes	01/02/2027**	1.93€ ****

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution de présence. A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation d'un jour, expirant le 2 février 2026, sauf exceptions rappelées dans le Plan 2024-1 (pour rappel, le plan 2024-1 est la première étape d'une enveloppe autorisée de distribution d'un nombre d'actions gratuites à hauteur de 103.468 maximum).

** sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution de présence. A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation d'un jour, expirant le 2 février 2027, sauf exceptions rappelées dans le Plan 2025-1.

*** cours au 02/02/2026

**** cours au 03/04/2025

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2025

Néant

3. Attributions consenties durant l'année 2025 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Néant

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2025, à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Attributions décidées par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025 :

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites*	Société attributrice
Cadres/dirigeant mandataire	39	9 672	1.93€	BIO-UV Group
Non Cadres	75	18 600	1.93€	BIO-UV Group
Total	114	25 764	1.93€	BIO-UV Group

* cours au 03/04/2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION